

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et Dynamique de Prévention

DUd[©]

Objectifs

- Connaître les obligations réglementaires concernant le document unique.
- Acquérir un outil pour faciliter la gestion de la prévention dans son entreprise.
- Manipuler cet outil et connaître les fonctionnalités utiles.
- Être capable d'identifier les risques professionnels.
- Se doter d'une méthode d'évaluation des situations repérées à risque.

Réglementation

> L'article L.4121-3 définit l'obligation d'évaluation des risques, associé à la mise en œuvre d'actions de prévention.
> L'article Article R.4121-1 du Code du travail, impose à l'employeur de retranscrire dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques (DUER).

Public

Chefs d'entreprise.
Responsables QHSE.
Salariés ayant des missions d'animation et de relais de la sécurité santé au travail.

Prérequis

Connaissance d'Excel (fonctionnalités de base).

Organisation

Alternance d'exposés théoriques, d'exercices et d'études de cas concrets.
Echanges et interactivité entre les participants.
- Analyse de situations de travail réelles.
- Etude d'extraits de document unique.
- Exercices d'application en sous-groupes.

Programme

- Réglementation, responsabilités et obligations.
- Méthodologie pour l'évaluation des risques.
- Présentation du document unique dynamique.
- Repérer les risques et les transcrire sur le DU.
- Evaluer les situations à risques repérées.
- Proposer des actions d'amélioration.
- S'exercer à la manipulation du document unique et savoir en extraire les informations utiles.

Durée

3,5 heures

Lieu

Dans les locaux de l'A.I.P.V.R.

Intervenants

- > Infirmier en Santé au Travail
- > Ingénieur en Prévention des Risques
- > Assistante en Sécurité Santé au Travail

Tarif

Coût pris en charge par l'AIPVR.

Supports

Les participants reçoivent des documents dont le contenu de la formation ainsi qu'une version informatique du DUd[©] non renseigné.

Cet outil développé par l'AIPVR est la propriété intellectuelle de l'AIPVR, couvert par les droits de reproduction. Il est remis aux participants représentants des adhérents du service interentreprises de santé au travail de Valence pour favoriser leur obligation de transcription dans un document unique des résultats de l'évaluation des risques repérés dans leur entreprise.
Les participants s'engagent à ne pas diffuser cet outil en dehors de leur entreprise.

Contact :

Christine Quercia
Tél : 04 75 78 54 32
Email : c.quercia@aipvr.com